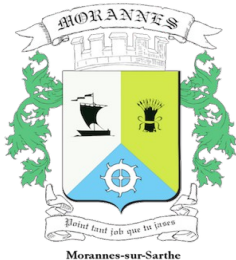


COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 30 janvier 2017 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 24 janvier 2017 – Nombre de membres 47 – Présents 33

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, ATANI Béatrice, DUSACRE Luc, LEDERNET Christian, CHERRÉ Christelle, ANIS Didier et BÉRON Michel, adjoints, ANIS Odile, BACHELOT Elisabeth, CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, COURNIL Véronique, DEFOIS Christine, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GILBERT André, GOJON Anne, JUBEAU Jean-Louis, LETHIELLEUX Joëlle, MACÉ Christian, MANDALE Christopher, MARTIN Denis, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole et SUREAU Anita, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration à : BROSSIER Sandrine (pouvoir à FREULON Véronique), DE RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), GIRARD Jean-François (pouvoir à LEDERNET Christian), MAISON Jenny (pouvoir à COQUEREAU Thierry), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), PORTIÉ Jérôme (pouvoir à DAVY Jean-Luc), REDOIS Laurent (pouvoir à CHERRÉ Christelle) et RENON Sandrine (pouvoir à CLERGEAUD Jean-François).

Absents excusés : CHAILLOUX Nicolas, DE MIEULLE Jeanne-Marie, DUVAL Noël et ZIMMERMANN Valérie.

Absents : GUIARD Jérôme, TURQUAIS Jean-Maximilien.

Madame STAHL Carole a été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 30 JANVIER 2017

1) Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2017

Approbation à l'unanimité.

2) Débat d'Orientations Budgétaires

Il est indiqué que, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat d'orientations générales doit avoir lieu lors du Conseil Municipal, deux mois avant le vote du budget primitif.

Après avoir fait un état des lieux des finances par la présentation des comptes administratifs 2016 des communes de Daumeray et Morannes-sur-Sarthe, un tableau récapitulatif des projets d'investissements 2017 est présenté pour un montant total de **844.046 € TTC** dont 123.746 € de remboursement du capital des emprunts. A la demande des élus, des travaux sur Chemiré-sur-Sarthe devront être rajoutés à ce montant. A noter que toutes les réalisations prévues pour 2017 se feront sans avoir recours à l'emprunt.

Après présentation des prévisions 2017 sur les budgets annexes, assainissement, irrigation et camping de Morannes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du présent document et accepte les orientations budgétaires qui y ont été présentées.

3) Constitution des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création des commissions communales suivantes :

1) Commission « Economie » : Responsable, Mr DE MIEULLE Roger

2) Commission « Finances » : Responsable, Mme ATANI Béatrice

3) Commission « Communication – Animations - Culture » : Responsable, Mme CLÉMOT Dany

4) Commission « Action sociale – Solidarité - Téléthon » : Responsable, Mme JAHIER Eliane

- 5) Commission « Vie associative » : Responsable, Mme CHERRÉ Christelle
6) Commission « Sport – Jeunesse – Vie scolaire » : Responsable, Mr HERVÉ Jean-Pierre
7) Commission « Services techniques » : Responsable, Mr LEDERNET Christian
8) Commission « Voiries » : Responsable, Mr BÉRON Michel
9) Commission « Espaces verts – Chemins – Sentiers pédestres » : Responsable, Mr ANIS Didier
10) Commission « Habitat - Patrimoine » : Responsable, Mme MOGUET Françoise
11) Commission « Urbanisme - Accessibilité » : Responsable, Mr DUSACRE Luc

4) Remboursement des frais des élus pour l'exercice des mandats spéciaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement que les élus effectueront dans le cadre de leurs mandats locaux, pour participer à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune.

5) Remboursement des frais de déplacement du personnel communal et des agents recenseurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement du personnel communal dans le cadre de formations ou pour les besoins du service. Les agents recenseurs bénéficieront également du remboursement des frais de transport occasionnés par leur mission.

6) Mise en place des Titres Payables par Internet (T.I.P.I.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la mise en place du service T.I.P.I pour permettre aux usagers de payer, par Internet (site DGFIP) et de façon sécurisée, les factures émises par la collectivité. Une convention devra être signée avec la trésorerie de Seiches-sur-le Loir.

7) Détermination de la durée d'amortissement des immobilisations

Les communes de 3.500 habitants et plus doivent obligatoirement procéder à l'amortissement comptable des biens immobiliers dont elle est propriétaire (hors voirie et bâtiments publics).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'appliquer les différentes durées d'amortissement proposées aux élus. Ces durées prennent en compte le type de bien et le budget auquel l'immobilisation est rattachée.

8) Modification de l'adressage

Mr DAVY Jean-Luc, maire délégué de Daumeray, évoque un travail réalisé par la commune de Daumeray pour modifier l'adressage de hameaux ou de rues de la commune nouvelle, ceci afin d'éviter les doublons de noms apparus avec la fusion. Ce travail est indispensable, car il doit faciliter le travail des livreurs, de la Poste et surtout des secours. Un document précis, listant ces doublons et des propositions de nouveaux noms, sera présenté lors d'une prochaine séance, pour prise de décision.

9) Désignation de délégués à la commission intercommunale des impôts directs

A la demande de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), le conseil municipal a élu en qualité de délégués de la commission intercommunale des impôts directs, les personnes suivantes :

- M. Roger DE MIEULLE
- Mme Carole STAHL

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 6 février 2017.
Le Maire, Gilbert KAHN